



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE VERTE  
ET DU DOMAINE,  
*en charge des mines  
et de la recherche*

DIRECTION DE LA BIOSECURITE

N° 1382 / MED / DBS / DIR

Papeete, le 20 JUIL. 2020

*Le directeur par intérim,*

*Affaire suivie par :*  
Hugo OUDART (n°341/PHYTO)

## NOTE D'INFORMATION

**Objet** : Conditions phytosanitaires à respecter concernant les matériaux d'emballage en bois brut des marchandises importées en Polynésie française.

**Réf.** : - Loi du pays 2013-12 du 6 mai 2013 ;  
- Arrêté n° 740 CM du 12 juillet 1996 modifié.

**P. J.** : Arrêté n° 1663 CM du 6 décembre 2007.

Au vu d'un nombre élevé d'interceptions récentes d'articles non réglementaires lors de contrôles réalisés par la cellule phytosanitaire de la Direction de la biosécurité, un rappel est fait concernant les conditions d'importation en Polynésie française des matériaux d'emballage en bois brut<sup>1</sup> fixées par les textes réglementaires sus référencés :

L'annexe 2 de l'arrêté joint à la présente note décrit les conditions phytosanitaires à respecter depuis le mois de décembre 2007 pour l'ensemble des matériaux d'emballage en bois brut<sup>1</sup> arrivant en Polynésie française, quel que soit le type de marchandise transporté, commerciale ou non, et quel que soit son origine.

Il est à la charge du propriétaire de la marchandise ou son représentant de porter une attention particulière au respect de ces conditions lors des importations en Polynésie française.

En cas d'envoi non conforme ce même arrêté précise que « tout emballage en bois brut non conforme et son chargement seront réexpédiés aux frais de l'importateur ».

Comptant sur votre implication pour le strict respect de ces conditions, la Direction de la biosécurité reste à votre disposition pour tout complément d'information.



<sup>1</sup> Définitions :

Matériau d'emballage en bois brut : bois ou produit en bois (excepté les produits en papier) utilisés pour soutenir, protéger ou contenir une marchandise (y compris bois de calage).

Bois de calage : matériau d'emballage en bois utilisé pour caler ou soutenir une marchandise mais qui ne reste pas associé avec la marchandise.

b) Insérer un paragraphe 7 ainsi rédigé :

7 - Crédits de fonctionnement délégués par la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie :

- de prendre tous actes relatifs à l'animation des actions de lutte contre la drogue et la toxicomanie en Polynésie française ;
- d'engager les crédits de fonctionnement relatifs aux actions de lutte contre les drogues et la toxicomanie sur le territoire, imputés sur le programme 136 "Drogue et toxicomanie", ministère 235 "Santé et solidarité", mission ministérielle "Santé" SA.

Art. 2.— Le secrétaire général du haut-commissariat, le directeur de cabinet du haut-commissaire, le chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent, le chef de la subdivision administrative des îles Tuamotu et Gambier, la directrice de la réglementation et du contrôle de la légalité et les chefs des bureaux du cabinet sont

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 décembre 2007.  
Anne BOQUET.

Par arrêté n° HC 686 CAB/DPC/DP du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 5 décembre 2007.— Sont admis à l'examen du certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe, qui s'est déroulé le 3 décembre 2007 au lycée hôtelier de Punaauia (Tahiti), les candidats dont les noms suivent :

Mme Maeva Drollet née Teiho, Mlle Maheata Jeanne Guillotin, MM. Tetaria Joachim Louk, Ludovic Poeani Maraetaata, Tuapua Tetua Moeau, Andrew Roger Papara, Mlles Gelia Mere Tangaroa, Milana Ahuura Teiho et M. Thomas Teururai.

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

**AVIS n° 1496 CM du 2 novembre 2007 sur le projet de décret modifiant le décret n° 2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif aux passeports électroniques.**

NOR : SAA0702072AV

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'article 10 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la lettre de saisine n° 1520 DRCL du 1er octobre 2007 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 31 octobre 2007,

Emet l'avis suivant :

Article 1er.— Le projet de décret modifiant le décret n° 2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif aux passeports électroniques ainsi que l'abrogation du décret n° 2001-847 du 11 septembre 2001 modifié relatif à la durée de validité des passeports délivrés en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, appellent un avis favorable.

Art. 2.— Le présent avis sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 novembre 2007.  
Oscar Manutahi TEMARU.

**ARRETE n° 1663 CM du 6 décembre 2007 portant modification de l'arrêté n° 740 CM du 12 juillet 1996 modifié fixant la liste des organismes nuisibles, des végétaux et produits végétaux susceptibles de véhiculer des organismes nuisibles dont l'importation en Polynésie française est interdite ou autorisée sous certaines conditions.**

NOR : SDR0702209AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, de l'élevage et des forêts,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 93-155 AT du 3 décembre 1993, modifiée par la délibération n° 96-42 AT du 29 février 1996 portant protection des végétaux sur l'ensemble du territoire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 96-43 AT du 29 février 1996 définissant les mesures relatives à l'inspection phytosanitaire sur l'ensemble du territoire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 99-168 APF du 30 septembre 1999 ordonnant les dispositions à prendre en vue de la protection de la Polynésie française contre l'introduction des insectes xylophages, parasites du cocotier (*Oryctes spp.*, *Strategus spp.*, *Scapanes spp.*) ;

Vu l'avis du comité consultatif pour la protection des végétaux en ses séances des 2, 4 et 11 mai 2006 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 28 novembre 2007,

Arrête :

Article 1er.— L'article 3 de l'arrêté visé en intitulé est remplacé par les dispositions suivantes :

*"Art. 3.— Est réglementée l'importation en Polynésie française de végétaux, produits végétaux et autres produits susceptibles de véhiculer des organismes nuisibles désignés à l'annexe III, aux conditions fixées par les articles 2 et 4 de la délibération n° 96-43 du 29 février 1996."*

Art. 2.— Le titre de l'annexe III est remplacé par le titre suivant : "Végétaux, produits végétaux et autres produits réglementés dont l'importation en Polynésie française est soumise à une autorisation préalable d'importation et à la présentation d'un certificat phytosanitaire (sauf indication contraire) sur lequel doivent figurer les déclarations additionnelles et conditions particulières d'importation."

Art. 3.— L'arrêté visé en intitulé est complété comme suit :

*"Art. 5 bis.— Seuls les noms scientifiques des végétaux ou animaux ont valeur de référence, les noms communs donnés n'ont qu'une valeur indicative."*

Art. 4.— L'annexe I de l'arrêté susvisé, relative à la liste des organismes nuisibles dont l'importation est interdite, est remplacée par l'annexe 1 du présent arrêté.

Art. 5.— L'annexe II de l'arrêté susvisé, relative à la liste des végétaux, produits végétaux dont l'importation est prohibée sous toutes leurs formes, est complétée comme suit : après : "*Coffea spp.*", ajouter : "(sauf grains destinés à la transformation ou à la consommation humaine)" et après : "sable", ajouter : "sauf exceptions figurant dans l'annexe III".

Art. 6.— L'annexe III de l'arrêté n° 740 CM du 12 juillet 1996 susvisé, relative aux produits végétaux et autres produits réglementés dont l'importation est soumise à une autorisation préalable, est complétée par l'annexe 2 du présent arrêté.

Art. 7.— Le ministre de l'agriculture, de l'élevage et des forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 6 décembre 2007.  
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'agriculture,  
de l'élevage et des forêts,  
Léon LICHTLE.*







<i>Gymnosporangium</i> spp.	Rouille sur les Gymnospermes	<i>Rhizocionia tuliparum</i> Whetzel & JM Arthur	Pourriture du bulbe de la tulipe
<i>Hemileia vastatrix</i> Berkeley & Broome	Rouille du caffier (plus autres que celles présentes en Polynésie française)	<i>Sclerotinia graminicola</i> (Sacc.) Schröt	Mildiou du mil
<i>Kuehneola japonica</i> Dict.	Rouille japonaise du rosier	<i>Sclerotinia macrospora</i> Sacc.	Mildiou du maïs, sorgho, riz et autres graminées ( <i>Diplodia macrospora</i> Earle)
<i>Kuehneola malvicola</i> (Speg.) Arth.	Rouille des malvacées (hibiscus)	<i>Sclerotinia maydis</i> (Racib.) Butler	Mildiou (downy mildew) du maïs
<i>Lasiocladodina theobromae</i> (Pat.) Griffiths & Mabli.	Sur pomme cannelée, feuilles de cocotier	<i>Sphaeloma persea</i> Jenk.	Scab de l'avocatier
<i>Lophodermium pinastri</i> (Schmider) Chev.	Maladie du rouge du pin	<i>Stenocarpella macrospora</i> (Earle) B.Sutton	Pourriture séche du maïs ( <i>Diplodia macrospora</i> Earle)
<i>Melanopora mediterranea</i> Thüm.	Rouille des peupliers, des conifères	<i>Stenocarpella maydis</i> (Berk.) Sutton	Pourriture séche du maïs ( <i>Diplodia maydis</i> (Berk.) Sacc.)
<i>Meliolina cladotrichia</i> (Leveillé) H. & P. Syd.	Sur <i>Melaleuca</i>	<i>Stigmina deflectans</i> (P. Karst.) M.B. Ellis	Taches nécrotiques foliaires du genévrier
<i>Mondria fructicola</i> (G. Winter) Honey	Pourriture brune des arbres fruitiers à noyau	<i>Stomatina gladioli</i> (Drayt.) Whet.	Pourriture séche du bulbe de glaïeul
<i>Mycosphaerella chrysanthemi</i> (Tassi) Walker & Baker	Ascochyte du chrysanthème ( <i>Didymella chrysanthemi</i> (Tassi) Garibaldi & Gullino)	<i>Synchitrium endobioticum</i> (Schilb.) Percival	Gale verrueuse de la pomme de terre
<i>Mycosphaerella fijiensis</i> M. Morelet	Cercosporiose, taches noires du bananier	<i>Thecacphora solani</i> (Thüm & M.J. O'Brien) Morelet	Charbon de la pomme de terre
<i>Mycosphaerella fijiensis</i> var. <i>difformis</i> J.L. Mulder & R.H. Stover	Cercosporiose du bananier (Black Sigatoka)	<i>Trachysphaeria fructigena</i> Tabor & Hunting.	Maladie du bout de cigare du bananier
<i>Mycosphaerella gibsonii</i> H.C. Evans	Cercosporiose des pins ( <i>Cercospora pini-dentiflora</i> Horii & Nambu)	<i>Urocystis cepulae</i> Frost	Charbon de l'ail et de l'oignon
<i>Mycosphaerella parva</i> R. F. Park & Keams	Cercosporiose des eucalyptus	<i>Uromyces aloës</i> (Cooke) P. Magnus	Rouille de l'aloe
<i>Necriella pironii</i> Alfieri & Sammel	Galle sur tige de croton ( <i>Kutikaketa pironii</i> Alfieri)	<i>Uromyces transversalis</i> (Thümén) Winter	Rouille transverse du glaïeul
<i>Oncobasidium theobromae</i> P.H.B. Talbot & Keane	Dépérissage vasculaire du cacaoyer	<i>Ustilago maydis</i> (DC.) Corda	Charbon du maïs
<i>Paxillula bougainviliae</i> (Munt.-Cvetk.) R.F. Castañeda & U. Braun	Cercosporiose du bougainvillier ( <i>Cercospora bougainvilliae</i> Munt.-Cvetk.)	<i>Ustilago shiriana</i> P. Hemmings	Charbon du maïs
<i>Peridermium</i> spp.	Sur les Gymnospermes	<i>Verticillium dahliae</i> Kleb.	Verticilliose du Dahlia
<i>Peronosphythora litchii</i> Chen ex Ko, Chang, Su, Chen & Lee	Mildiou des fleurs du litchi	<i>Verticillium heterocladium</i> Penz.	Sur euonymus
<i>Peronsosclerospora philippensis</i> (W. Weston) C.G. Shaw	Mildiou philippin du maïs	ainsi que tout autre cryptogame nuisible non répertorié en Polynésie française	
<i>Peronsosclerospora zacchari</i> (T. Miyake) Shiraishi & Ham	Mildiou de la canne à sucre	<b>VIRUS, VIROIDES, PHYTOPLASMES</b>	
<i>Peronsosclerospora sorghi</i> Weston & Uppal C.G. Shaw	Mildiou du sorgho	<b>Nom scientifique</b>	<b>Nom commun</b>
<i>Peronospora destructor</i> (Berk.) Casp. ex Berk.	Mildiou de l'oignon	<i>African cassava mosaic virus</i> (ACMV)	Mosaique africaine du manioc
<i>Peronospora hyoscyami</i> Lsp. <i>tabacina</i> (D.B. Adam) Skalicky	Mildiou du tabac ( <i>Peronospora tabacina</i> D.B. Adam)	<i>Afalfa mosaic virus</i> (AMV)	Virose sur géranium
<i>Peronospora manchurica</i> (Neumann) Syd. ex Ghium.	Mildiou du soja	<i>Apple chat fruit disease</i>	Fruit strophié du pommier (phytoplasme ?)
<i>Pestalotiopsis</i> spp.	Sur <i>Garcinia</i>	<i>Apple proliferation phytoplasma</i> Seemiller et al.	Phytoplasme de la prolifération du pommier, poirier, prunier ...
<i>Phacididiopycnis pseudotsuga</i> (M. Wilson) G. Hahn	Chancre du pin de Douglas	<i>Avocado sunblotch viroid</i> (ASBVd)	Sun blanch de l'avocatier (greffes et graines)
<i>Phaeoziaropsis griseola</i> (Sacc.) Ferraris	Mildiou des tiges anguleuses du haricot ( <i>Icarobiella griseola</i> Sacc.)	<i>Bamboo mosaic virus</i> (BaMV)	Mosaique du bambou
<i>Phaeoramularia angelensis</i> (T. Carvalho & O. Mendes) P.M. Kirk	Cercosporiose des agrumes ( <i>Cercospora angelensis</i> Carvalho & Mendes)	<i>Banana bract mosaic virus</i> (BBMV)	Mosaique des bractées du bananier
<i>Phellinus weiri</i> (Mumford) Gill.	Yellow ringrot des conifères	<i>Banana bunchy top virus</i> (BBTV)	Virus des feuilles en rosette ou bunchy top du bananier
<i>Phialophora cinereiceps</i> (Wellenk.) J.H.F. Beyma	Flétrissement vasculaire de l'œillet	<i>Banana streak virus</i> (BSV)	Mosaique en trets du bananier
<i>Phoma exigua</i> var. <i>foveata</i> Foister	Gangrène de la pomme de terre	<i>Barley stripe mosaic virus</i> (BSMV)	Mosaique striée de l'orge
<i>Phoma tracheiphila</i> (Pers.) Kantachveli & Gilachvili	« Mal secco », dessèchement des agrumes ( <i>Deuterophoma tracheiphila</i> Pers.)	<i>Barley yellow dwarf mosaic virus</i> (BYDV)	Mosaique jaune manifeste de l'orge
<i>Phomopsis</i> spp.	Phomopsis sur corossol	<i>Bean common mosaic virus</i> (BCMV)	Mosaique commune du haricot
<i>Phomopsis theae</i> Pettit	Phomopsis sur théier	<i>Bean yellow mosaic virus</i> (BYMV)	Mosaique jaune du haricot
<i>Phragmidium</i> spp.	Rouille des rosacées	<i>Beet curly top virus</i> (BCTV)	Curly top de la betterave, tomate, pomme de terre
<i>Phytophthora cactorum</i> (Lebert et Cohn) Schäffer	Phytophthora de l'avocatier	<i>Cacao swollen shoot virus</i> (CSSV)	« Swollen shoot » du cacaoyer
<i>Phytophthora citromomi</i> Rands	Phytophthora de l'ananas et de l'avocatier	<i>Cacao yellow mosaic virus</i> (CYMV)	Mosaique jaune du cacaoyer
<i>Phytophthora colocasiae</i> Raib.	Phytophthora du taro	<i>Cactus virus X</i> (CVX)	Virose du cactus
<i>Phytophthora fragariae</i> Hickman	Phytophthora du fraisier, cœur rouge des racines	<i>Carnation etched ring virus</i>	Virose sur œillet
<i>Phytophthora heveae</i> A.W. Thompson	Phytophthora du cocotier	<i>Carnation necrotic streak virus</i> (CnNV)	Virose marbrée de l'œillet
<i>Phytophthora palmivora</i> (Bull.) Butler	Phytophthora du cocotier	<i>Cassava brown streak virus</i> (CBSV)	Bigarure de l'œillet
<i>Phytophthora parasitica</i> Dast.	Leafspot de la cordyline	<i>Cassava common mosaic virus</i> (CsCMV)	Striures brunes du manioc
<i>Phytophthora ramorum</i> Werres, De Cock & Man in't Veld	Dépérissage brutal du chêne	<i>Cherry leaf roll virus</i> (CLRv)	Mosaique commune du manioc
<i>Phytophthora sojae</i> Kamim. & Gerd.	Phytophthora du soja	<i>Chrysanthemum stunt viroid</i> (CSVd)	Virus de l'enroulement foliaire du cerisier
<i>Plasmopara halstedii</i> Farl. & de Toni	Mildiou du tourne-sol	<i>Citrus blight disease</i>	Rabougrissement du chrysanthème
<i>Pseudocercospora purpurea</i> (Cooke) Deighton	Cercosporiose de l'avocatier	<i>Citrus cichicia viroid</i> (CcVd)	Dépérissage des agrumes (étiologie inconnue)
<i>Pseudocercospora</i> spp.	Sur <i>Diopyros samoensis</i>	<i>Citrus tristeza virus</i> (CTV)	Cachexie (xylorose) des agrumes
<i>Puccinia arachidis</i> Speg.	Rouille de l'arachide	<i>Coconut cadang-cadang viroid</i> (CCCVd)	Tristesse des agrumes
<i>Puccinia arundinariae</i> Schw.	Rouille du bambou	<i>Coconut foliar decay virus</i> (CFDV)	Cadang-cadang du cocotier
<i>Puccinia asparagi</i> DC.	Rouille de l'aspergus	<i>Coffea ringspot virus</i> (CRSV)	Dépérissage foliaire du cocotier
<i>Puccinia helianthi</i> Schw.	Rouille du tournesol	<i>Colocasia bobone disease virus</i> (CBDV)	Virus des taches annulaires du caféier
<i>Puccinia horiana</i> Henn.	Rouille blanche du chrysanthème	<i>Cowpea mild mottle virus</i> (CPMMV)	Virus de la maladie bobone du taro
<i>Puccinia melanocephala</i> H. & P. Syd.	Rouille du bambou	<i>Cucumber green mottle virus</i> (CGMMV)	Virus des marbrures des légumineuses
<i>Puccinia pelargonii-zonalis</i> Dodge	Sur géranium	<i>Cucumber mosaic virus</i> (CMV)	Marbrure des cucurbitacées
<i>Puccinia psidii</i> G. Winter	Rouille du goyavier	<i>Cymbidium mosaic virus</i> (CymMV)	Mosaique du concombre (cucurbitacées, solanacées, bananier, papayer, vanillier)
<i>Puccinia rubigo-vera</i> var. <i>impatientis</i> (Arthur) Mans	Rouille de l'impatiens	<i>Dasheen mosaic virus</i> (DsMV)	Mosaique des orchidées
<i>Puccinia striformis</i> Westend.	Rouille blanche du blé	<i>Dioscorea green banding virus</i>	Mosaique du taro
<i>Puccinia thaliae</i> Dietel, Hedwigia	Rouille du marron, du camé	<i>Elm yellows phytoplasma</i>	Virus de l'igname
<i>Pucciniastrum actinidiarum</i> Hinck. f. ex Hinck.	Rouille du kiwi	<i>European stone fruit yellows phytoplasma</i>	Nécrose du liber de l'orme
<i>Pucciniastrum hydrangeae</i> (Magnus) Arthur	Rouille de l'hortensia	<i>Fiji disease virus</i> (FDV)	Phytoplasme de l'enroulement chlorotique de l'abricotier ( <i>Apricot chlorotic leafroll phytoplasma</i> )
<i>Pucciniastrum vaccinii</i> (Wint.) Joerst.	Rouille de l'azalée	<i>Grapevine corky bark-associated virus</i> (GCBaV)	Maladie de Fidji de la canne à sucre
<i>Pyricularia oryzicola</i> Cav.	Pyriculariose du riz	<i>Grapevine fanleaf virus</i> (GFLV)	Virus de l'écorce liègeuse de la vigne
<i>Pythium</i> spp.	Sur durian	<i>Grapevine leafroll-associated viruses</i>	Court noué de la vigne

- Accès aux informations publiques
- Accès à l'information (Gouvernement) / Réformes
- Accès à l'information (Administration)
- Accès à l'information (Secteur public)
- Accès à l'information (Secteur administratif)
- Accès à l'information (Secteur public)

**Nom des filiales**

- PLAINTES**
- AL Lirez les plaintes suivantes dans d'autres réflexions ou débats sur Polyvalise François

A.2.1. Lisez ces plaintes portées en tribunaux de Polynésie française	B.2.1. Mesures de lutte contre la corruption et la corruption dans les affaires publiques
A.2.2. Lisez les plaintes suivantes dans l'épisode sur Polyvalise François	A.2.2. Les plaintes suivantes dans l'épisode sur Polyvalise François
A.2.3. Lisez toutes autres plaintes portées en tribunaux de Polynésie française	A.2.3. Mesures de lutte contre la corruption et la corruption dans les affaires publiques
A.2.4. Mesure de lutte contre la corruption et la corruption dans les affaires publiques	A.2.4. Mesures de lutte contre la corruption et la corruption dans les affaires publiques
A.2.5. Mesures de lutte contre la corruption et la corruption dans les affaires publiques	A.2.5. Mesures de lutte contre la corruption et la corruption dans les affaires publiques

A.2.6. Lisez toutes autres plaintes portées en tribunaux de Polynésie française	A.2.6. Mesures de lutte contre la corruption et la corruption dans les affaires publiques
A.2.7. Lisez toutes autres plaintes portées en tribunaux de Polynésie française	A.2.7. Mesures de lutte contre la corruption et la corruption dans les affaires publiques
A.2.8. Lisez toutes autres plaintes portées en tribunaux de Polynésie française	A.2.8. Mesures de lutte contre la corruption et la corruption dans les affaires publiques
A.2.9. Lisez toutes autres plaintes portées en tribunaux de Polynésie française	A.2.9. Mesures de lutte contre la corruption et la corruption dans les affaires publiques
A.2.10. Lisez toutes autres plaintes portées en tribunaux de Polynésie française	A.2.10. Mesures de lutte contre la corruption et la corruption dans les affaires publiques

записи о земельных участках и земельных участках с правом собственности на землю.





é, une faible hésitation, plusieurs recouvertures d'une telle forme, certains éléments biformes horizontaux, évidemment en forme de poisson droit et un peu incliné de face, certains éléments horizontaux